

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le 17/11/2022

**SLOW**

ID : 064-216403485-20221116-87\_2022-AU

## DÉCISION DU MAIRE n° 87/22

MARCHÉ.....

**Le Maire de la Commune de LONS,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique :  
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables .

Vu la délibération n° 18/08062020 en date du 08 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Modalités de mise en concurrence : -

Modalités de publicité : -

Considérant que suite à la proposition de la société PROTECTAS en date du 10 novembre 2022, il convient d'attribuer le marché y afférent.

## DÉCIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Un marché sera signé avec le société PROTECTAS – 1 rue du Château BP28 – 35390 Grand Fougeray, afin de lui confier la Mission d'Assistance et conseil en procédure de marché public d'assurances et en gestion ultérieure des contrats d'assurance, sous condition que le soumissionnaire remette les attestations et certificats prévus réglementairement .

Le montant de la mission est établi sur la base d'un bordereau de prix forfaitaire

### ARTICLE 2<sup>ème</sup> :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau, soit par envoi sur papier de la requête ou sur place au Tribunal (Villa Noulibos – 50, Cours Lyautey – 64010 PAU Cedex), soit par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa publication et de sa notification.

### ARTICLE 3<sup>ème</sup> :

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil municipal.  
Communication de la présente décision sera donnée au conseil municipal.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour visa,
- La Société PROTECTAS à Grand Fougeray pour notification.

FAIT A LONS, le 16 novembre 2022  
Par délégation du conseil municipal,  
Le Maire,

  
Nicolas PATRIARCHE

